



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 2 avril 1998 — N° 164

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

2 avril 1998

2 avril 1998

Le jeudi 2 avril 1998

N° 164

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la fin de son intervention, M. Bourbeau (Laporte) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 1998-1999 qui ne contient aucune mesure qui puisse améliorer les services de santé et d'éducation, qui ne comporte aucune perspective réelle d'amélioration de l'emploi, notamment pour les jeunes, dont le taux de chômage atteint près de 20 %, et qui ne s'attaque pas à l'appauvrissement des Québécois, en raison du maintien de l'incertitude politique liée à l'option de séparation du Parti québécois.

M. Brouillet, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole établie pour la première partie de ce débat qui est d'une durée de treize heures trente minutes :

Une période de six heures trente minutes est réservée au groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant le discours sur le budget.

Une période de six heures trente minutes est réservée au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, incluant le discours que vient de prononcer le critique financier de l'opposition officielle et les commentaires qu'il a faits mardi dernier immédiatement après le discours sur le budget du ministre des Finances.

Une période de dix minutes est réservée pour chacun des députés indépendants et le temps non utilisé

2 avril 1998

par ces derniers sera réparti également entre les deux groupes parlementaires.

Le temps de parole accordé à un député du gouvernement ou de l'opposition ne pourra dépasser vingt minutes. Toutefois, il sera permis au Premier ministre ou à son représentant de même qu'au chef de l'opposition officielle ou à son représentant d'intervenir pour une durée maximale de soixante minutes.

Puis, le débat se poursuit sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, et sur la motion de censure présentée par M. Bourbeau (Laporte).

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 12 heures.

À 12 h 12, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Chevrette, ministre d'État des Ressources naturelles, fait une déclaration concernant les orientations du gouvernement du Québec en ce qui a trait aux Autochtones.

Présentation de projets de loi

2 avril 1998

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 417 Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose :

Un document d'orientations du gouvernement du Québec concernant les affaires autochtones.
(Dépôt n° 1542-980402)

M. Perreault, ministre d'État à la Métropole, dépose :

Le rapport annuel de la Régie des installations olympiques, pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1997.
(Dépôt n° 1543-980402)

M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un rapport sur la pratique des sages-femmes comprenant des recommandations ministérielles.
(Dépôt n° 1544-980402)

Le rapport final et les recommandations du Conseil d'évaluation des projets-pilotes sur les projets-pilotes sages-femmes.
(Dépôt n° 1545-980402)

M. Ménard, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport de l'Office des professions du Québec sur l'organisation professionnelle des sages-femmes

2 avril 1998

au Québec.

(Dépôt n° 1546-980402)

Dépôts de rapports de commissions

M. Landry (Bonaventure) dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 25 mars 1998, a entendu le Protecteur du citoyen dans le cadre de l'examen de son rapport annuel pour l'année 1996-1997, conformément à l'article 294.1 du Règlement.

(Dépôt n° 1547-980402)

M. Vallières (Richmond) dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui, le 25 mars 1998, a procédé à l'exécution d'un mandat de surveillance d'organisme à l'égard de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ), conformément à l'article 294 du Règlement.

(Dépôt n° 1548-980402)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 401, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur concernant le commerce itinérant;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de monsieur Pierre-F. Côté, c.r., sur les suites du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Libman et sur des modifications à des législations électorales.

2 avril 1998

M. le Président donne l'avis suivant :

—la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'étude du projet de rapport sur le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que sur la motion de censure présentée par M. Bourbeau (Laporte).

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour ses orientations économiques interventionnistes et son refus de s'attaquer au principal frein à la croissance économique que représente le fardeau fiscal imposé aux contribuables québécois qui est le plus élevé en Amérique du Nord.

Le débat se poursuit sur la motion du ministre des Finances et sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte) et M. Dumont (Rivière-du-Loup).

À la fin de son intervention, M. Gauthrin (Verdun) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de transparence quant à l'effet des changements de la réforme de la comptabilité gouvernementale sur les équilibres financiers.

Le débat se poursuit sur la motion du ministre des Finances et sur les motions de censure présentées par M. Bourbeau (Laporte), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. Gauthrin (Verdun).

À 18 heures, le débat sur ces motions est ajourné.

2 avril 1998

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance entre M. Gauthrin (Verdun) et M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, au nom de la ministre de l'Éducation, concernant la formation des infirmières.

Dans le cadre de son intervention et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Gauthrin (Verdun) dépose :

Une télécopie qui lui est adressée, en date du 20 mars 1998, par Mme Manon Corbeil, secrétaire de direction pour l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, concernant les programmes de formation en soins infirmiers dans les provinces canadiennes.

(Dépôt n° 1549-980402)

Copie d'une lettre en date du 4 mars 1998, adressée à Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation, par M. Bernard Shapiro, président de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), concernant la formation de niveau universitaire en sciences infirmières.

(Dépôt n° 1550-980402)

Copie d'une lettre en date du 2 mars 1998, adressée à Mme Pauline Marois, ministre de l'Éducation, par Mme Suzanne Kérouac, présidente de l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing - Région Québec, concernant l'admission au baccalauréat en sciences infirmières.

(Dépôt n° 1551-980402)

À 18 h 14, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 avril 1998, à 10 heures.

2 avril 1998

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU